



CONVOCAATION

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES
À TOUS LES DÉLÉGUÉS
DE L'A.P.L.

AVIS DE CONVOCAATION
BUREAU DES DÉLÉGUÉS
Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

LE MERCREDI, 11 SEPTEMBRE 2024

👉 **19 h 00** 👈

Inscriptions à partir de 18 h 30

**ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DE CHÂTEAUGUAY
(à la cafétéria)**

225, boul. Brisebois, Châteauguay, Qc, J6K 3X4



PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 22 aout 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Nouvelles dispositions 2023-2028;
5. Santé et sécurité au travail;
6. Recensement des élèves au primaire;
7. Tâches;
8. Dossiers pédagogiques;
9. Relevé de dépenses et budget des délégués;
10. Rencontre de secteur (heure fixe);
11. Modalité des BDD;
12. Informations;
13. Questions diverses...
14. Nouvelles de mon milieu;

Virage numérique :

Apportez votre outil numérique si
vous le désirez



Guy Poissant, 1^{er} vice-président
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)
36, boul. Taschereau – CP 36
La Prairie QC J5R 3Y1
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
SiteWeb : www.lignery.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 À 19 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY POISSANT.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 22 août 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Nouvelles dispositions;
5. Santé et sécurité au travail;
6. Recensement des élèves au primaire;
7. Tâches;
8. Dossiers pédagogiques;
9. Relevé de dépenses et budget des délégués;
10. Rencontre de secteur (heure fixe);
11. Modalités des BDD;
12. Informations;
13. Questions diverses...
14. Nouvelles de mon milieu;

PRÉSENCES :

(ARCHIVES BDD-982-05)

Provost, Martine, présidente
Poissant, Guy, 1^{er} vice-président
D'Amour, Kim, 2^e vice-présidente
Renaud, Hélène, 3^e vice-présidente
Côté, Valérie, 4^e vice-présidente
Hébert, Sophie, secrétaire générale
Allard, Julie
Amyot, Stéphanie
Arcand, Annie
Bélair, Timothée
Boudreau, Denis
Bourdeau, Mélissa
Bourdon, Véronique
Boursier, Annie-Claude
Boutet, Christine
Boyer, Estelle
Breen, Richard
Brunet, Karine
Brunette, Stéphanie
Champagne, Sylvain
Charest, Caroline
Choquette, Anic

Cloutier, Amélie
Cousineau, Léa
Daoust, Julie
Delisle, Dominique
Demers, Stéphanie
Déniel, Caroline
Deschênes, Catherine
Dixon, Anik
Dontigny, Jessica
Doucet, Josée
Dubuc, Gaël
Ducharme, Marie-Claude
Dupré, Patrick
Enciso, Béatriz
Fontaine, Shirley
Fortin, Alexandra
Gareau, Annik
Gauthier, Hélène
Gervais, Jean-Simon
Gionet, Marianne
Girard, Marie-Josée
Girard, Marilyn
Goulet, Michèle

Grondin, Chantal
Gruffy, Sandrine
Huot, Cynthia
Jaffelin, Sophie
Jomphe, Karelle
Laberge, Isabelle
Lafontaine-Côté, Marie-Claude
Laguë, Benoit
Landry, Daniel
Lapierre, Isabelle
Lapierre, Véonik
Laprade, Carolane
Lavoie, Geneviève
Leclerc, Chantal
Leduc, Marilène
Legault, Isabelle
Lemire, Julie
Lépine, Tanya
Lessard-Lachance, Cédric
Letendre, Daphné
Létourneau, Julie
Létourneau, Mélissande
Lévesque, France
Lussier, Alexandra
Mailhot, Sophie
Malaborza, Mélanie
Marcouiller, Denis
Marleau, Patrick
Meunier, Marc-Étienne
Michel, Amélie

Myre, Félix
Normandin, Marc
Pelletier, Myriam
Perras, Élizabéth
Perras, Janique
Pinsonneault, Marie-Josée
Primeau, Chantal
Quesnel, Caroline
Racicot, Jocelyn
Reid, Philippe
Robillard, Joanie
Ross, Sylvie
Rousseau, Lyne
Roy, Sébastien
Savoie, Jérôme
Serré, Olivier
Simoneau, Maude
Soucy, Éric
St-Jean-Valérie
St-Pierre, Annie
St-Pierre, Josianne
Thibeault, Émilie
Tragnée, Josée
Trudel-Crête, Karine
Vallerand, Sophie
Venne, Jean-Marc
Verreault, Michel
Viau, Méryanne

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guy Poissant, 1^{er} vice-président, présente l'ordre du jour.

11-09-BDD-24-25-1603

Il est proposé par Chantal Grondin, appuyée par Joanie Robillard, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 AOÛT 2024

11-09-BDD-24-25-1604

Il est proposé par Patrick Marleau, appuyé par Marc Normandin, que le procès-verbal de la réunion du 22 août 2024 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

NOUVEAUX MEMBRES

Benkali, Lisa
Bergeron, Vincent
Bisson, Camille
Breault, Frédérique
Champagne, Stéphanie
Chauvin, Nathalie
Covaicu, Manuela Tania
Dubé-Simard, Pascale
Dulude, Chloé
Gilbert, Raphaëlle
Greaves, Marie-Pierre
Lafortune, Anne-Sophie
Lamarche, Sophie
Lauzier, Isabelle
Lauzier, Maryse
Lefort Sauvageau, Matilde
Poulin, Arianne
Ranger, Claude
Van Winden, Dominique

4. NOUVELLES DISPOSITIONS 2023-2028

Kim D'amour, 2^e vice-présidente, indique aux personnes déléguées qu'elle continue l'exercice entamé à la dernière rencontre : faire le tour des nouvelles dispositions de la Convention collective 2023-2028.

Il a été question, notamment :

- De la modification du paiement à l'échelon pour la suppléance (après 10 jours plutôt que 20 jours);
- De la modification de la durée du remplacement pour l'installation sous contrat temps partiel (un mois plutôt que deux);
- Des modifications aux congés en cas de décès.

Martine Provost, présidente, indique que L'APL est toujours en attente de travaux avec le Centre de services scolaire concernant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes additionnels (Annexe 73) et des Ressources additionnelles au secondaire (Annexe 49, section 3).

5. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sophie Hébert présente le nouveau représentant en santé et sécurité (RSS) au sein du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. Sylvain Champagne, enseignant à l'école Gabrielle-Roy, représentera les établissements du secondaire et l'école régionale Brenda-Milner. Elle indique quelques changements dans l'organigramme des comités Santé et sécurité ainsi que quelques postes à combler.

6. RECENSEMENT DES ÉLÈVES AU PRIMAIRE

Sophie Hébert présente l'opération qui consiste à recenser le nombre d'élèves du primaire. Elle précise les visées de cette opération et insiste sur l'importance de recevoir le document original signé.

7. TÂCHES

Kim D'Amour fait un survol des enjeux liés à la tâche. Il a été question, notamment :

- De l'organisation de la libération des personnes enseignantes du préscolaire et du primaire, d'une partie de la surveillance en rotation et de son financement à venir;
- Du minimum d'une heure d'encadrement par semaine (par cycle) au primaire prévu à la nouvelle convention collective.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

Valérie Côté, 4^e vice-présidente, et Hélène Renaud, 3^e vice-présidente, présentent les différentes étapes par lesquelles passent les tâches pour assurer leur conformité. Elles introduisent un nouvel outil à la disposition des personnes déléguées pour travailler en amont avec leur direction et avec le personnel enseignant pour tenter d'éviter des irrégularités dans les tâches. Elles précisent quelques erreurs récurrentes propres au préscolaire, au primaire et au secondaire. Valérie Côté insiste sur l'importance pour chaque personne enseignante de veiller à la conformité de sa tâche et rappelle qu'un mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche existe.

Martine Provost réitère l'importance de calculer le temps effectué et de faire le nécessaire pour faire reconnaître les heures supplémentaires.

Guy Poissant, 1^{er} vice-président, précise que tout ce qui a été dit est aussi vrai pour les tâches au secteur des adultes.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

8. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

Instruction annuelle 2024-2025

Kim D'Amour rappelle aux personnes déléguées que les mesures exceptionnelles pour les apprentissages et l'évaluation à la formation des jeunes (FGJ) mis en place durant la situation pandémique ont été levées. Elle précise donc que :

- L'enseignement de chaque programme d'études doit se faire dans son entièreté;
- Toutes les épreuves ministérielles couvriront l'ensemble des programmes d'études;
- La valeur des épreuves imposées par le ministre revient à 20% du résultat final pour les épreuves du primaire et de 1^{er} cycle du secondaire, et à 50% pour les épreuves de 4^e et 5^e secondaire.

Kim D'Amour confirme aussi aux personnes déléguées que les modalités d'application progressive relativement aux règles d'évaluation des apprentissages sont maintenues pour l'année scolaire en cours. Elle précise donc qu'il sera possible pour la 1^{re} ou 2^e étape de ne pas inscrire de résultats disciplinaires ni de moyennes de groupe au bulletin (lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes) pour certaines disciplines.

Kim D'Amour indique également qu'il sera toujours possible d'inscrire un seul commentaire à la section « autres compétences » à l'étape jugée la plus appropriée. Elle rappelle que ces assouplissements aux règles d'évaluation du régime pédagogique relatives au bulletin s'appliquent lorsque celles-ci sont inscrites dans les normes et modalités d'évaluation déterminées dans chaque école, sur proposition du personnel enseignant.

Elle informe également les personnes déléguées des nombreux changements concernant le bulletin des élèves à risque et HDAA et le nombre minimal d'heures requises ou devant être données pour l'obtention du certificat de formation préparatoire au travail.

Régime pédagogique

Kim D'Amour précise que le Régime pédagogique actuellement en vigueur est toujours la version de mai 2024. Le sujet sera donc abordé lorsque le nouveau régime pédagogique sortira.

Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel 2024-2025

Kim D'Amour informe les personnes déléguées que des rencontres sont prévues entre L'APL et le Centre de services prochainement pour apporter quelques ajustements à l'entente de 2023-2024 concernant ce projet et y établir la version 2024-2025.

Elle précise que les personnes déléguées seront avisées dès que des développements seront connus.

Préscolaire 4 ans à temps plein

Martine Provost fait une mise à jour des dispositions du régime pédagogique pour l'éducation préscolaire 4 ans à temps plein. Il est question, notamment :

- Du bulletin;
- Des 10 rencontres parentales;
- De l'aide additionnelle.

Elle indique qu'un document à l'intention du personnel enseignant de l'éducation préscolaire 4 ans est disponible sur notre site internet.

Aide à la classe

En suivi, Martine Provost informe les personnes déléguées que :

- Le Centre de services confectionne actuellement un guide qui sera remis aux directions;
- Les balises, le nombre d'heures et les responsabilités de tous les acteurs s'y trouvent;

Elle encourage le personnel enseignant à demander de participer à l'organisation de la répartition des aides à la classe dans leur école comme prévu à la convention.

Aussi, elle rappelle aux personnes enseignantes qui auront de l'aide à la classe que :

- la collaboration avec la personne qui effectue le soutien est souhaitée et que du temps dans la tâche est donc requis;
- La direction doit s'assurer d'expliquer les rôles et accompagner au besoin;
- La FSE a produit une brochure sur le sujet pour soutenir le personnel enseignant.

Aide additionnelle au préscolaire 5 ans

Martine Provost indique que L'APL est toujours en attente des documents de références concernant l'aide additionnelle au préscolaire 5 ans. Elle précise que des discussions avec le Centre de services devront aussi avoir lieu par la suite avant de pouvoir en reparler dans un prochain Bureau des délégués.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

9. RELEVÉ DE DÉPENSES ET BUDGET DES DÉLÉGUÉS

Guy Poissant présente le relevé de dépenses mis à jour pour 2024-2025. Il a été question, notamment :

- Des frais de déplacement;
- Frais de délégués;
- Frais de garde;
- De la remise des relevés de dépenses;
- De la transition vers le dépôt direct ;
- Budget des personnes déléguées.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

11-09-BDD-24-25-1605

Il est proposé par Guy Poissant, appuyé par Patrick Marleau que le Conseil exécutif recommande au bureau des délégués que :

1. Les 10 plus petites écoles ayant 18 ETC et moins (2 à moins de 100 \$ et 8 à moins de 149 \$) puissent bénéficier d'un montant minimum de 150 \$ pour l'année scolaire 2024-2025 ;
2. Le comité RAM de L'APL ait pour mandat de réviser le modèle d'attribution de l'allocation du budget des délégués pour l'ensemble des établissements.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

10. RENCONTRE DE SECTEUR (HEURE FIXE)

Martine présente les conseillers et explique la rencontre de secteur. Chaque conseiller réunit les personnes déléguées de son secteur.

11. MODALITÉS DES BDD

Martine Provost dévoile tout d'abord les résultats du vote, qui s'est déroulé durant la pause, concernant l'heure des Bureaux des délégués pour l'année 2024-2025.

46 : 18h00

41 : 18h30

Les rencontres auront donc lieu à 18h00 cette année.

Par la suite, elle indique que depuis la pandémie, le Bureau des délégués de septembre fait l'objet de pourparlers concernant la possibilité de tenir certaines rencontres en mode virtuel. Ainsi, le CE a fait une réflexion afin d'amener une proposition aux personnes déléguées pour l'année 2024-2025.

11-09-BDD-24-25-1606

Il est proposé par Martine Provost, appuyée par Jérôme Savoie, que les Bureaux des délégués de novembre et de février soient tenus en mode virtuel à la même heure que le Bureau des délégués en mode présentiel pour l'année 2024-2025.

11-09-BDD-24-25-1607

Un amendement à l'effet d'ajouter la séance de janvier à la proposition principale est proposé par Christine Boutet, et appuyé par Lyne Rousseau.

On procède d'abord au vote sur l'amendement.

Adoptée à la majorité.

On procède ensuite au vote sur la proposition tel qu'amendé.

Adoptée à la majorité.

12. INFORMATIONS

a) Tournée des écoles

Martine Provost rappelle aux personnes déléguées que l'équipe de L'APL est disponible pour aller visiter les équipes-écoles au besoin.

b) Pré-Bureau des délégués

Martine Provost invite les nouvelles personnes déléguées à une rencontre qui précèdera le Bureau des déléguées du 9 octobre 2024. Elle se tiendra de 16h30 à 17h30 au même lieu que le Bureau des délégués. Elle précise l'importance pour les personnes intéressées de s'inscrire d'avance puisque la rencontre sera suivie d'un souper.

c) Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Kim D'Amour rappelle que la journée mondiale des enseignantes et enseignants se tient chaque année le 5 octobre. Elle précise le thème de cette année : « *Valoriser les voix des enseignants : vers un nouveau contrat social pour l'éducation* ». Madame D'Amour invite les personnes déléguées à souligner cette journée, notamment en utilisant une partie du budget des personnes déléguées.

d) Fonds de solidarité

Guy Poissant rappelle aux personnes déléguées que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité arrive sous peu. Les personnes désirant nommer Guy Poissant comme fondé de pouvoir peuvent le faire en remplissant le formulaire reçu à la maison et en le retournant avant le 15 octobre.

13. NOUVELLES DE MON MILIEU

Personne ne s'est exprimé à ce point.

14. QUESTIONS DIVERSES

a) Nouvelles APL

Un membre s'informe sur la possibilité de recevoir les « *Nouvelles APL* » par courriel au lieu de recevoir une copie par membre.

L'APL annonce qu'elle fera des vérifications à ce sujet

b) Assemblée du personnel

Une personne déléguée rapporte que certaines rencontres à son école sont remplacées par la lecture obligatoire de documents de plusieurs pages. Elle demande si cette situation est vécue ailleurs et si cette situation est habituelle.

Martine Provost répond que ce n'est pas la première fois qu'elle entend parler de cette situation. Elle insiste sur l'importance de compter son temps de lecture et de demander à la direction de reconnaître ce temps dans la tâche comme une assignation.

c) Formations obligatoires

Une personne déléguée demande si, avec la nouvelle convention, les directions ont le droit d'imposer des formations ou si c'est plutôt aux personnes enseignantes de choisir les formations dont ils ont besoin.

Kim D'Amour fait l'historique du projet de loi 40 en rappelant que les centres de services ont eu gain de cause sur ce sujet, **mais que** les formations doivent être convenues. Elle précise qu'il faut faire attention de ne pas se lier les mains en incluant des formations dans le projet éducatif de l'établissement.

À 21 H 32 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT LEVÉE.
